

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 13

**Parc d'activités de la Base à Guengat - extension du périmètre du prix de vente à 1 euro
HT**

Quimper Bretagne Occidentale dispose depuis 2013 de 4 ha de terrains viabilisés sur le parc d'activités de la Base, à Guengat. Aujourd'hui aucun terrain n'a été vendu. Toutefois, les délibérations du conseil communautaire du 5 avril 2018, puis du 17 octobre 2019 commencent à produire leurs effets car 3 propositions d'implantation sont confirmées par des entreprises. Quimper Bretagne Occidentale propose de commercialiser l'ensemble du parc d'activités de la Base de Guengat à 1 € HT/m² afin de poursuivre la dynamique de commercialisation.

Le parc d'activités de la Base à Guengat a été déclaré d'intérêt communautaire le 3 novembre 2006. Le projet était d'étendre l'ancienne Base aéronavale (BAN) militaire qui a été reconvertie en zone d'activités après acquisition par l'agglomération en 1999. La livraison de la zone a eu lieu le 6 mars 2013 (date de différé des travaux de finition).

La surface de la zone est de 65 067 m² dont 44 109 m² cessible. Les travaux engagés à ce jour sont de 617 000 € et il reste à réaliser 341 000 € pour les finitions après commercialisation.

Le prix bilan était au départ de 12,87 € HT / m² mais pour des raisons de sécurité, et à la demande du conseil départemental, l'accès de la zone a été déplacé. Le prix bilan est aujourd'hui de 21,72 € HT / m².

Depuis 2013 aucune vente n'a eu lieu. Pour développer la commercialisation du parc d'activités, le conseil communautaire du 5 avril 2018, a décidé de vendre une partie de la zone à 1€ HT. Suite aux demandes d'implantation d'entreprises, le conseil communautaire du 17 octobre 2019 en a modifié le périmètre. Ces actions ont produit l'effet escompté car 3 entreprises ont réservé des terrains pour une surface totale de 8 393 m². Il s'agit de l'Atrium, LM agencement, Services Terrassement Transports.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021 (accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Trois autres projets sont à l'étude. Contrairement aux implantations sur les autres parcs d'activités, le prix de vente du terrain est clairement ici l'unique critère de choix pour ces entreprises. En effet, le parc d'activités n'est pas situé près d'un d'axe structurant et les terrains sont très peu attractifs pour du développement économique.

Pour continuer à commercialiser le parc d'activités auprès des artisans locaux et répondre aux demandes en cours, une baisse du prix de vente des terrains à 1 € HT/m², après consultation de France Domaines, sera étendu à l'ensemble du parc d'activités.

En contrepartie, les futurs acquéreurs ne pourront revendre ces terrains avec une plus-value avant toute mise en œuvre du projet pour lequel ils l'ont acquis.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à :

- 1 - commercialiser l'ensemble des terrains du parc d'activités de la Base à Guengat à 1 € HT/m² ;
- 2 - signer tous les actes à intervenir.